

„ assez soupçonneusement, dequoi aucunes gens
„ furent encoulpez en derriere couvertement.
„ Après ce , le Roi Charles fut remarié tier-
„ cément à la fille de son oncle Monseigneur
„ Louis Comte d'Evreux , sœur au Roi de Na-
„ varre, qui a donc étoit & fut nommée la Rei-
„ ne Joanne. Après advint qu'icelle Dame fut
„ enceinte , & ledit Roi son Mari acoucha malade
„ au lit de la mort.

„ Quand il appercent que mourir lui conve-
„ noit, il avisa que s'il advenoit que ce fût un
„ fils , qu'il vouloit que Messire Philippe de
„ Valois son cousin en fût Tuteur & Regent de
„ tout son Royaume , jusqu'à tems que son fils
„ fût en âge d'être Roi : & s'il advenoit que
„ ce fût une fille , que les douze Pairs & les
„ hauls Barons de France eussent conseil & ad-
„ vis entre eux d'en ordonner , & donnassent le
„ Royaume à celui qui y avoit droit par droit.
„ Tantôt après le Roi Charles mourut , & fut
„ environ Pasque l'an de grace 1328. ne de-
„ meura pas gramment après que la Reine Je-
„ anne accoucha d'une belle fille , & adonc les
„ douze Pairs de France & les Barons s'assem-
„ blèrent à Paris au plûtôt qu'ils pûrent , &
„ donnerent le Royaume d'un commun accord
„ à Messire Philippe de Valois , & en ostèrent
„ la Reine d'Angleterre & le Roi son fils , la-
„ quelle étoit demeurée sœur germaine du Roi
„ Charles dernier trépassé , par la raison de ce
„ qu'ils dient, que le Royaume de France est de
„ si grande Noblesse , qu'il ne doit mie par suc-
„ cession aller à la femelle.

On voit par cette relation simple , naïve &
hors de tout soupçon , que ce furent les Pairs &
les Barons de France qui obligerent le Roi à ré-
pudier